

**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé

La **FO** nction Publique  
orce d'avenir

**Puéricultrice**



**JE VOTE FO  
LE 6 DÉCEMBRE 2018**

# mini? QUIZ FO

Tu connais  
ton job ?

1. La durée de la formation au diplôme d'état d'infirmier de Puéricultrice est de :
  - A. 9 mois
  - B. 12 mois
  - C. 24 mois
2. Pour accéder au concours d'entrée de la formation de puéricultrice, je dois justifier d'une expérience professionnelle en tant qu'IDE de :
  - A. 2 ans
  - B. Aucune, accès direct après le DE d'Infirmier
  - C. 3 ans
3. L'âge d'ouverture des droits à la retraite pour les puéricultrices est de :
  - A. 62 ans
  - B. 57 ans
  - C. 60 ans
4. Dans la Fonction Publique Hospitalière, les puéricultrices titularisées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, exerçant, sont classées :
  - A. Dans la grille indiciaire du 2<sup>ème</sup> grade de la catégorie A
  - B. Dans la grille indiciaire puéricultrice classe supérieure
  - C. Dans la grille indiciaire du 1<sup>er</sup> grade de la catégorie A
5. Pour les puéricultrices qui ont renoncé à la catégorie active, les conditions d'accès au 3<sup>ème</sup> grade de la catégorie A sont :
  - A. Une ancienneté d'1 an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade de la catégorie A
  - B. 10 ans de service effectifs dans la FPH dans la catégorie A en tant que paramédical
  - C. 10 ans d'ancienneté en tant que puéricultrice



# ..... Réponses mini quiz FO ..... .....

## Question 1

**Réponse B :** A ce jour, la durée de formation est de 12 mois.

**Généralités :** La formation est sur le principe de l'alternance, elle comprend :

- Des temps d'enseignement théorique : 798 heures
- Des temps de stage : 707 heures
- Son coût est aux alentours de 9000 euros

## Question 2

**Réponse B :** Un exercice professionnel en tant qu'infirmier n'est pas requis afin de se présenter au concours. Le concours d'entrée comprend 2 épreuves écrites, portant sur le programme du Diplôme d'État d'Infirmier et des tests psychotechniques. Si l'épreuve écrite est un succès, il faudra alors valider une épreuve orale portant sur l'étude d'une situation issue de l'expérience professionnelle ou de stage.

## Question 3

**Réponse A, B, C :** L'âge d'ouverture des droits à la retraite des puéricultrices varie :

- Les puéricultrices nommées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 qui ont opté pour le maintien dans l'ancienne grille de la catégorie A peuvent partir à 57 ans car ils restent en catégorie active ;
- Les puéricultrices nommées avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012 qui ont opté pour la nouvelle grille indiciaire de la catégorie A peuvent faire valoir leurs droits à 60 ans (elles ont renoncé à la catégorie active) ;
- Les puéricultrices nommées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 sont classées d'office dans les nouvelles grilles, avec un âge de départ à la retraite à 62 ans.

## Question 4

**Réponse A :** Dans la FPH, les puéricultrices nommées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012 sont classées dans la grille indiciaire du 2<sup>ème</sup> grade de la catégorie A des ISGS (infirmier de soins généraux et spécialisés).

## Question 5

**Réponse A et B :** Pour les puéricultrices, les conditions d'accès au 3<sup>ème</sup> grade de la catégorie A sont une ancienneté d'un an dans le 4<sup>ème</sup> échelon du 2<sup>ème</sup> grade de la catégorie A et 10 ans de services effectifs dans la FPH dans la catégorie A en tant que paramédical.

# Grilles de rémunérations

Valeur du point d'indice : 4,6860

## Puéricultrice 2<sup>ème</sup> grade

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	414	1940,00	416	1949,38
2	2 ans	430	2014,98	432	2024,35
3	2 ans	450	2108,70	452	2118,07
4	2 ans	470	2202,42	472	2211,79
5	3 ans	493	2310,20	495	2319,57
6	3,5 ans	516	2417,98	518	2427,35
7	4 ans	539	2525,75	542	2539,81
8	4 ans	562	2633,53	565	2647,59
9	4 ans	591	2769,43	592	2774,11
10		614	2877,20	617	2891,26

## Puéricultrice 3<sup>ème</sup> grade

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	430	2014,98	433	2029,04
2	2 ans	450	2108,70	452	2118,07
3	2 ans	471	2207,11	473	2216,48
4	2 ans	495	2319,57	498	2333,63
5	2 ans	519	2432,03	522	2446,09
6	3,5 ans	543	2544,50	546	2558,56
7	4 ans	571	2675,71	573	2685,08
8	4 ans	595	2788,17	598	2802,23
9	4 ans	618	2895,95	621	2910,01
10		641	3003,73	650	3045,90

### Puéricultrice de classe normale

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE 2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	1 an	351	1644,79	353	1654,16
2	2 ans	377	1766,62	379	1775,99
3	3 ans	396	1855,66	398	1865,03
4	3 ans	421	1972,81	423	1982,18
5	4 ans	439	2057,15	442	2071,21
6	4 ans	466	2183,68	469	2197,73
7	4 ans	495	2319,57	499	2338,31
8		522	2446,09	525	2460,15

### Puéricultrice de classe supérieure

ECHELON	DUREE	INDICE MAJORE2018	SALAIRE 2018	INDICE MAJORE 2019	SALAIRE 2019
1	2 ans	430	2014,98	432	2024,35
2	2 ans	465	2178,99	467	2188,36
3	2 ans	484	2268,02	487	2282,08
4	3 ans	508	2380,49	511	2394,55
5	2 ans	528	2474,21	531	2488,27
6	3,5 ans	549	2572,61	552	2586,67
7		580	2717,88	583	2731,94

# ..... Votre carrière .....

**Au total, 19.000 infirmières puéricultrices exercent en France. Un peu plus de 95% d'entre elles sont exclusivement salariées. La majorité des puéricultrices travaillent en milieu hospitalier, les autres dans les structures d'accueil, la protection maternelle et infantile (PMI) et le secteur de la formation.**

Ces spécialistes de la petite enfance assurent des missions de soin, d'éducation, de gestion et d'encadrement en contact direct avec les tout-petits et les parents. Elles secondent les parents dans leurs premiers jours avec leur enfant. Elles établissent le régime alimentaire des bébés, surveillent le moment de la toilette, aide à l'allaitement... Elles effectuent des soins infirmiers et assument la surveillance médicale des jeunes enfants.

**Pour exercer le métier de puéricultrice, il faut être titulaire de deux diplômes : le diplôme d'État d'infirmière (3 ans après le bac) ou celui de sage-femme (4 ans après le bac), puis le diplôme d'État de puéricultrice qui se prépare en un an dans une école de puériculture agréée. Pour être titularisée, le recrutement se fait via un concours sur titre puéricultrice ou sage femme. Quelque 90% des puéricultrices sont infirmières.**

**Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, les infirmiers anesthésistes, de bloc opératoire et puéricultrices (sauf ceux ayant fait valoir leur droit d'option) ont intégré le nouveau corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés.**

## *Les perspectives de recrutement des puéricultrices*

Avec un taux de fécondité (2,01 enfants par femme) parmi les plus hauts d'Europe, et un taux d'activité des mères de famille en hausse, la filière de la petite enfance, est une des plus dynamiques en termes d'embauches. Hôpitaux, crèches, haltes garderies, services de PMI (protection maternelle et infantile) recrutent des puéricultrices. Cependant, les Etablissements de Santé confrontés aux restrictions budgétaires, les embauches ne se font pas à la hauteur des besoins. Plusieurs emplois sont donc occupés par des IDE non diplômés Puéricultrices. De plus, elles sont aussi confrontées à remplacer par manque d'effectifs des auxiliaires de puériculture, des IDE dans différents services, avec comme principe « qui peut le plus, peut le moins ».

## *Une spécialité essentielle pour la bonne prise en charge des enfants mais qui a ses contraintes*

Le travail auprès des enfants est enrichissant, plein d'imprévus et gratifiant. La puéricultrice travaille toujours avec une équipe pluridisciplinaire : médecins, infirmières, auxiliaires de puériculture, sages-femmes, parents, éducateurs de jeunes enfants, assistantes sociales... Dans tous les cas, elle doit posséder une bonne santé physique et nerveuse, en particulier lorsqu'elle veille sur des enfants gravement malades, en réanimation ou sujets à des cas de maltraitance.

À l'hôpital, elle est soumise à des horaires contraignants : travail de nuit ou les week-ends. C'est avant tout une technicienne des soins médicaux, de confort et d'hygiène, proche des enfants bien sûr, mais aussi des parents, qu'elle peut être amenée à soutenir dans des situations extrêmes.

Dans les crèches hospitalières, les journées peuvent commencer tôt et se terminer tard, en fonction des heures d'ouverture. La puéricultrice voit grandir et évoluer les enfants, de deux mois jusqu'à trois ans, participe à un projet éducatif. Par contre, les soins sont limités et les tâches administratives nombreuses. Dans la FPH, elle peut évoluer vers la fonction de cadre de santé, directrice de crèche (après 3 ans d'expérience), ou formatrice.

*N'hésitez pas à prendre contact avec les représentants FO de votre établissement...*

***Il y a toujours une réponse à vos questions !***

## Force Ouvrière revendique

***Augmentation générale des salaires***

***La reconnaissance du diplôme au niveau Master***

***Un salaire en adéquation avec le diplôme universitaire et le niveau de responsabilités***

***L'intégration de tous les soignants et médico-techniques dans la nouvelle grille indiciaire de catégorie A avec la prise en compte de la pénibilité et le maintien dans la catégorie active, pour un droit au départ à la retraite à 57 ans après 17 années de services actifs***

***L'amélioration des conditions de travail et le respect des décrets d'actes et des règles professionnelles***

***La titularisation de toutes les contractuelles***

***L'abandon des G.H.T qui conduisent aux fusions des plateaux techniques, de services, à la mobilité forcée et aux pertes d'emploi***

En votant  
Force Ouvrière,  
vous voterez pour  
de légitimes  
revendications !



AVEC  
**FO** JE  
DÉFENDS  
SERVICE  
PUBLIC

ÉLECTIONS FONCTION PUBLIQUE 2018

Elections  
CAP - CTE - CCP

Le 6 décembre 2018...

Je vote FO !

Suivez l'actualité de  
**FORCE OUVRIERE**  
en téléchargeant  
l'application **FO Santé**  
disponible sur Android  
et IOS

**FO**  
la force syndicale  
Services Publics et de Santé

Cachet du syndicat